

Texte « Enseignement privé » amendé
Congrès extraordinaire, Montreuil 23, 24, 25 janvier 2013

**Dans le public, comme dans le privé,
Construisons la bataille commune pour la création
d'un seul service public d'éducation laïque et gratuit**

La responsabilité de la CGT Educ'action est de mettre en œuvre l'outil syndical le plus efficace possible pour syndiquer tous les personnels de l'éducation dans la CGT, pour faire avancer nos revendications et notamment celle de la nécessaire nationalisation de l'enseignement privé pour aboutir à un seul service public d'éducation, laïque et gratuit dont tous les personnels sont fonctionnaires.

Pour la CGT, il est nécessaire d'avoir des forces organisées dans tous les secteurs d'activité. Comme tous les salariés-e-s, les salariés-e-s de l'enseignement privé ont toute leur place à la CGT. Le syndicat qui permet la syndicalisation dans ce secteur est le SNEIP, composante de la fédération.

Le congrès fondateur de la CGT enseignement privé (SNEIP) s'est tenu le 20 octobre 2011.

Nos camarades ont immédiatement adopté, à plus de 97 %, une motion invitant la CGT Educ'action à mener une réflexion commune pour parvenir à un rapprochement de nos deux structures.

Cette démarche se fonde sur l'existence d'une cohérence revendicative. Nos deux organisations militent contre la concurrence dans le système éducatif. Un des aspects de cette concurrence tient dans l'existence de l'enseignement privé. Nos deux organisations militent pour un grand service public laïque et unifié de l'Education nationale.

Les réflexions allant dans ce sens ne sont pas nouvelles, mais il s'agit ici d'une étape importante pour que tous les camarades de la CGT, qui travaillent dans le public comme dans le privé, construisent ensemble et avec toute la Cgt, une même bataille pour la nationalisation de l'enseignement privé sans indemnité, ni rachat avec l'intégration de tous les personnels du privé dans le service public d'Éducation.

La commission exécutive de la CGT Educ'action a mis en place un groupe de travail avec nos camarades de l'enseignement privé sous contrat pour évaluer de façon concrète les conditions d'une intégration.

Le travail mené a montré des situations locales très diverses, bien des questions pratiques restent à résoudre. Par exemple, concurrence dans la carte des formations, revendication de la CGT Educ'action « aucun argent public pour le privé », syndicalisation des personnels techniques.

Au niveau national, la CGT Educ'action propose, au SNEIP (CGT enseignement privé) et à la CGT dans

l'enseignement agricole, de former ensemble un collectif fédéral permettant d'élaborer les contenus revendicatifs et de construire et suivre cette campagne active et permanente pour la nationalisation de l'enseignement privé, pour la création d'un seul service public d'éducation laïque et gratuit.

La CGT Educ'action propose à la CGT Enseignement privé de réfléchir à un travail commun. Le congrès de la CGT Educ'action, en 2014, devra avoir à son ordre du jour un point d'étape précis concernant l'activité commune mise en place. Ce congrès permettra, en accord avec les camarades du syndicat de l'enseignement privé, de fixer ou non un calendrier en vue de l'intégration.

Dans cette phase transitoire :

Au niveau national : nous proposons à nos camarades du SNEIP de participer à tous les pôles et collectifs de la CGT Educ'action. Il s'agit aussi de faire fonctionner un groupe de travail, entre la CGT enseignement privé et la CGT Educ'action, capable de prendre en charge au niveau national toutes les problématiques communes.

Il est nécessaire, durant la phase transitoire, de prendre toutes les dispositions pour que les camarades soient invités aux travaux de notre commission exécutive et du bureau de l'Union.

Au niveau départemental et régional : nous rappelons en préalable que les SDEN sont l'outil syndical de proximité le plus adapté au développement de la CGT dans l'éducation.

Nous invitons nos structures départementales à tout mettre en œuvre pour accueillir nos camarades de la CGT enseignement privé en leur sein, développer des coopérations et travailler avec eux à une organisation qui leur permettra d'intégrer toutes les instances des syndicats départementaux, et à faire remonter les avancées comme les difficultés rencontrées.

Dans l'immédiat, certaines de nos tâches syndicales quotidiennes nécessitent un travail en commun et une mutualisation avec la CGT de l'enseignement privé : carte des formations, précarité, travail paritaire, aide à la syndicalisation... Tout en tenant compte de l'hétérogénéité des situations locales, des formes de travail en commun et de partenariat, les plus adaptées sont à trouver dans les SDEN (collectifs fédéraux académiques, CEx ou bureaux communs réguliers, collectifs dans les UL...).